

SERVICE CIRCULATION

Tél. : 03.87.98.70.11

ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542.1 à L.2542-4,

Vu le code de la Route,

Considérant la nécessité de permettre les travaux du pont SG140 se situant sur la RD662 au PR52+066 (déviation Sud),

Considérant la demande du Département de la Moselle de prendre un arrêté de levée d'interdiction de tonnage sur la déviation allant de la rue Poincaré à la rue de Bitche en passant par le Boulevard des Faïenceries, la rue du Maréchal Foch ainsi que la rue Clémenceau,

Arrête

Article 1 : En raison des travaux du pont SG140 se situant sur la RD662 au PR52+066 (déviation Sud), l'interdiction de tonnage pour les véhicules de plus de 3,5T empruntant la déviation, allant de la rue Poincaré à la rue de Bitche en passant par le Boulevard des Faïenceries, la rue du Maréchal Foch ainsi que la rue Clémenceau, est levée.

Article 2 : Cette présente autorisation n'est valable que pour le temps des travaux, du vendredi 29 octobre 2021 à partir de 8h 30 au mardi 2 novembre 2021 avant 6h 00.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 26 octobre 2021

Pour l'adjoint au Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée

Nicole BOURESY-DORCKEL